



CAP Agricole JARDINIER PAYSAGISTE

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Diplôme national de niveau 3



Public ciblé :

Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus.
(Pour les jeunes de **15 ans**, il faut avoir suivi une 3ème en intégralité)

Condition d'accès :

- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription / candidature en ligne : ► www.campusvertdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'entrée en formation :

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
- Sous réserve des places disponibles

Votre statut :

Vous serez **salarié.e** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).
(+ d'infos : WWW.service-public.fr)

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation **sur 2 ans** (1 semaine / mois au CFPPA).
Soit **800 h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation :
Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**.
- Evaluations en **situations professionnelles** tout au long de la formation.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon :
- les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE)
- les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Accéder à un premier niveau de qualification professionnelle dans les secteurs du paysage.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce diplôme pourront travailler pour une entreprise du paysage ou pour le service espaces verts d'une ville. Ils.elles seront capables d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin :

- ✓ Travaux d'aménagement
- ✓ Arrosage,
- ✓ Décoration
- ✓ Plantation de végétaux d'ornement
- ✓ Utilisation de fertilisants et produits phytopharmaceutiques
- ✓ Entretien courant du matériel
- ✓ Relations avec les fournisseurs et les clients.

Ce diplôme permet un débouché direct dans la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, d'accéder à un niveau d'études supérieur :
Baccalauréat Professionnel ou Brevet Professionnel en Aménagement Paysager.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques.

Capacités professionnelles :

- ✓ Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.
- ✓ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
- ✓ Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.
- ✓ S'adapter à des enjeux professionnels locaux (pose de clôtures, aquaponie, réalisation d'ouvrages en éco-construction...).

Capacités générales :

- ✓ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- ✓ Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.
- ✓ Interagir avec son environnement social.

TRE :

- ✓ Techniques de recherche d'emploi et élaboration de projet

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.
(Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :



www.campusverdazur.fr

Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- Bac Pro Aménagements Paysagers
- BP Aménagements Paysagers
- Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

Insertion professionnelle : Ouvrier.ère jardinier.ière dans des entreprises privées ou des organismes publics du secteur d'activité des espaces verts.

Réussite aux examens*

70%

Satisfaction globale
toutes formations confondues**

81%

*Session 2020-2021
**Cumul des sortants 2018-2019
(source inserjeune - DEPP)



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Té debate : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusverdazur.fr

